

Comment le pouvoir politique a empêché des policiers d'intervenir au Bataclan (suite)

écrit par UTR | 13 juillet 2016



En complément de cet article révélant que le GIGN était prêt à intervenir et ne l'a pas fait faute d'en recevoir l'ordre, une analyse d'UTR faisant le lien entre l'impossibilité faite aux policiers d'emprunter à des militaires leur famas le même soir et la lutte contre l'armement des patriotes.

Christine Tasin

<http://resistancerepublicaine.com/2016/07/13/le-gign-aurait-pu-intervenir-vite-au-bataclan-et-faire-cesser-la-boucherie-si-son-chef-lavait-voulu/>

Cette information nous interpelle intimement, mais doit hélas être considérée avec prudence, en l'occurrence parce que nous méconnaissons le nombre exact de gendarmes partageant cette approche des événements.

Savoir précisément la proportion de militaires désapprouvant l'attitude de leur supérieur dans cette affaire permettrait d'objectiver les circonstances réelles des prises de décisions successives et déterminer la part de faute de commandement au

niveau personnel. Malheureusement nous manquons cruellement d'éléments solides supplémentaires, débouchant sur une vérité intangible !

Cependant nous pouvons nous forger une certaine opinion du fonctionnement actuel du mécanisme de décision sur la mise en oeuvre des forces d'intervention, en prenant en compte le climat régnant en leur sein, où les différents étages hiérarchiques en toute circonstance ,tentent de se « couvrir » au maximum, dans le but de ne pas s'attirer de sanctions de la part du pouvoir politique !

Ainsi même au sein des « forces spéciales d'intervention », la préoccupations des chefs serait de se conformer à des règles administratives et de commandement pré-établies, plutôt que de faire preuve d'initiative et de réactivité , pourtant indispensable dans des actions urgentes de protection des populations

Nous pouvons donc désormais et avec réalisme, envisager une conception du système « d'intervention interieur » ou les chefs de terrain pourraient ressentir davantage de crainte envers le pouvoir exécutif que face à des terroristes à combattre , car obsédés par des soucis de conformisme juridiques et administratifs , qui en soit portent inévitablement préjudice à leurs capacités opérationnelles

Nous ne pouvons hélas infirmer ou confirmer le contenu de la lettre de dénonciation de ces gendarmes du GIGN, mais en revanche nous pouvons rappeler une réelle situation de dysfonctionnement s'étant produite dans le cadre du bataclan

En effet , il est désormais pleinement avéré que, en plein déroulement de la tuerie, des policiers ont tenté d'emprunter les fusils FAMAS de militaires patrouillant dans le but d'intervenir directement au plus vite dans le théâtre ! Mais les militaires refusèrent de prêter leurs armes de service, craignant des reproches et des sanctions de la part de la

hiérarchie !

Cet exemple navrant cité plus haut aboutissant à un ralentissement tragique des interventions au profit des victimes, puisque les policiers ne purent utiliser les armes des militaires est hautement évocateur du système militaire-policier censé assurer la survie des citoyens. Y prédomine une accumulation des règlements, des consignes d'engagement tellement contraignantes, qu'elles induisent une paralysie mentale complète chez les policiers et militaires , dont le comportement est ouvertement ...SCLEROSE!

Dorénavant sachons que les acteurs de sécurité et d'intervention ,sont soumis à une chape de plomb légale, réglementaire et administrative, leur faisant craindre en permanence l'éventualité de sanctions hiérarchiques graves voire même une comparution en tribunal, au moindre faux pas !

J'affirme ici que ces contraintes de fonctionnement et d'action extrêmement lourdes sont directement voulues par le pouvoir politique qui entend ainsi exercer un contrôle mental plus que strict sur ces unités d'intervention dans le but d'instaurer une situation de sujétion totale!

Les Français, contrairement aux citoyens des états du Texas et de la Géorgie, sont tous désarmés dans la rue sous peine de sanctions pénales très sévères, mais les agents d'intervention eux-mêmes, ayant pour vocation de mettre en oeuvre des matériels pour neutraliser des tueurs de masse ,sont eux mêmes soumis à un carcan juridique terrifiant réduisant considérablement leur efficacité opérationnelle !

Pour l'heure actuelle une répétition d'autres Bataclans semble d'autant plus probable que, objectivement parlant, aucune force de police ou de gendarmerie ne peut intervenir sur le lieu d'une tuerie de masse improvisée et réalisée en un temps record pour un maximum de victimes, ce qui obligera à terme chacun d'entre nous d'anticiper les situations les plus à

risque potentiel !